OPOUL - PÉRILLOS

République Française

Département des Pyrénées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPOUL-PERILLOS

Délibération N° 29/ 2024

Date convocation : 29/05/2024

Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : 14

Absents excusés : 0

Procuration : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois de Juin, à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune d'Opoul-Périllos, régulièrement convoqué, Conformément aux articles L2121-11 L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire le Monsieur Patrick SARDA.

PRESENTS : M. SARDA Jérémy, Mme DEDEBANT Estelle, M. PORTEILS Ludovic, Mme VONAU Marianne, M. DESCHAUX-BEAUME Freddy, M. PONSEILLE Joseph, Mme CARRERE Julie, Mme GONZALEZ Céline, Mme GOSNET Marina, M. SERPETTE Nicolas, M. DROUILLARD Daniel, M. ROLLI Patrice, Mme FERRAND-GREIN Pascale,

ABSENTS :

PROCURATIONS :

Secrétaire de Séance : M. SARDA Jérémy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

OBJET : MISE EN SECURITE DU CHATEAU : TRAVAUX 2024 ASSOCIATION TERRE DE PIERRES

Monsieur le Maire précise que Mesdames Estelle DEDEBANT, Adjointe au Maire et Pascale FERRAND-GREIN, largement impliquées dans les bureaux des Associations Terre de pierres et Les amis du château ne prendront part ni au débat ni au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations 47-48 et 49-2023 en date du 9 Juin 2023 et définissant les travaux soumis à la commission des sites pour approbation et autorisation, les travaux 2023 et leur financement.

Monsieur le Maire rend compte de la commission communale du patrimoine tenue ce jour.

Il rappelle que toute initiative, projet ou aménagement sur le site de Salveterre est autorisé et validé par les services de l'Etat DREAL, Service Régional d'Archéologique, Architecte des Bâtiments de France…

Monsieur le Maire présente le devis de l'Association Terre de pierres pour des travaux 2024 définis comme suit :

Tour Nord-Ouest :

Mise en Œuvre de la partie basse : (en concertation avec le suivi archéologique), remaillages et remontages (limités au confort de la structure de l'édifice) :

- Matériaux utilisés : pierres de parement retrouvées dans le fossé, autant que possible.

Remaillage du mur d'escarpe Ouest :

Restauration en pierres hourdées au mortier de chaux, avec un système de double parement (conformément au diagnostic).

- Les moellons en pierre de taille peuvent être employés pour le parement extérieur, tandis que des moellons grossièrement équarris sont à employer pour le remaillage du parement intérieur.

Mur d'escarpe Nord : Remaillage après hypothèse d'implantation et uniquement en cas d'accord du SRA

Pour un montant total des travaux de 30 000 €TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et à l'unanimité :

Accepte le devis de l'Association Terre de pierres pour les travaux 2024 pour un montant de 30 000 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Opoul-Périllos le 3 Juin 2024
M. SARDA Patrick
Maire